

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE  
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
14 » six mois.  
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITE, BULLIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Banque.  
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITE, BULLIER et C<sup>o</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 Janvier 1866.

### BULLETIN.

Les rapports de la Russie et du Saint-Siège ont toujours été fort tendus. Sous le czar Nicolas comme sous l'empereur Alexandre II, il n'y a jamais eu ni amitié, ni entente. Le gouvernement russe, dans son désir croissant d'assimiler les anciennes provinces polonaises et le royaume de Pologne proprement dit au reste de l'empire moscovite, sentait qu'en dépit des principes conservateurs du catholicisme, l'Eglise romaine était le plus solide obstacle à la réalisation de ses projets. Le Saint-Siège, à son tour, ne pouvait admettre sans défiance les retours passagers de la chancellerie des czars, vers une politique conciliante. Chacun reconnaissait qu'il ne s'agissait que de trêves ou plutôt de simples suspensions d'armes. On s'arrêtait un moment pour mieux assurer ses coups. Bientôt la guerre était rallumée.

Depuis la dernière insurrection de Pologne, la lutte a pris un caractère plus acerbe. Le gouvernement russe ne veut plus ajourner ni dissimuler ses plans. Il ne s'agit plus de la catholique à petit bruit, mais il l'attaque ouvertement. Il veut sa disparition et ne se défend plus de le dire. Mouravieff a vu son système de persécutions et de proscriptions se généraliser. La Lithuanie et toutes les anciennes provinces polonaises assujéties, lors du premier partage, sont russifiées haut la main, et pendant que l'habitant de race polonaise s'y vint retirer avec le droit de devenir propriétaire, le pape se substitue au prêtre. Dans les autres provinces auxquelles on a conservé la dénomination de royaume de Pologne, sans doute par dérision, l'agression prend une autre physionomie. On s'occupe du soin « d'améliorer la situation matérielle du clergé séculier » de la manière suivante indiquée par un récent décret :

« Puisant ses frais d'entretien à des sources différentes qui consistent soit en immeubles et en capitaux, soit en recettes accidentelles, soit en subventions du Tré-

sor, le clergé romain n'était pas dans une position matériellement assurée, et le plus grand nombre des curés de paroisse souffrait même de pénurie et de privations. Afin de régulariser définitivement la situation matérielle du clergé séculier catholique romain, une mesure générale et organique est nécessaire. Dans ces vues, nous avons ordonné qu'un comité organisateur, dans le royaume, d'élaborer des projets d'états budgétaires permanents à l'usage de tout le clergé séculier catholique romain du royaume de Pologne, et de diriger particulièrement son attention sur la position des curés de paroisse pourvus de revenus précaires et insuffisants. »

En conséquence, ajoute l'ukase impérial, « pour assurer d'une manière permanente la position du clergé séculier catholique romain dans le royaume de Pologne, il lui est assigné sur le Trésor des traitements pécuniaires permanents dont la quotité est fixée dans les états budgétaires annexés au présent décret. » En revanche, le clergé séculier catholique romain du royaume de Pologne étant pourvu désormais de traitements fixes et réglementaires équitablement répartis, « tous les biens meubles et immeubles, ainsi que les capitaux appartenant à ce clergé ou à des institutions religieuses, telles que paroisses, chapitres, églises, séminaires, consistoires, etc. » passent sous l'entière dépendance et l'administration du Trésor de l'Etat, conformément aux dispositions du règlement supplémentaire annexé au présent décret. On croirait au début, qu'il s'agit d'une amélioration du sort des évêques et des curés, et l'on finit par voir qu'il s'agit avant tout d'une confiscation. Telle est, on le voit, l'assurance de l'administration russe qu'elle ne recule pas même devant un acte que la cour de Rome envisagera comme une œuvre de spoliation.

Les dépêches de Madrid constatent de plus en plus l'insuccès de la sédition militaire organisée par le général Prim sous prétexte de réformation progressive. Le peuple espagnol a vu qu'il ne s'agissait d'autre chose que de l'arrivée au pouvoir

d'un militaire ambitieux, de la son indifférence pour la tentative d'Arranjuez. Mais cela ne dispense nullement le gouvernement de la Reine Isabelle du soin trop négligé des intérêts politiques et économiques de la Péninsule.

On croit à Madrid que le Sénat prononcera la mise en accusation du général Prim. A titre de sénateur, le comte de Reuss serait traduit devant la haute Cour de justice sous prévention de haute trahison, crime emportant la peine de la déportation à perpétuité.

Le *Moniteur du soir* annonçait hier que l'amiral Perez, chef de l'escadre espagnole qui bloque les côtes du Chili, s'était suicidé.

D'après ce qu'on rapporte, les cabinets de Paris et de Londres seraient près de s'entendre sur une démarche collective dans le but de terminer le litige dano-germanique. On s'adresserait aux puissances européennes en général, à la Prusse et à l'Autriche en particulier. Les novellistes de Chancellerie vont plus loin : ils attribuent à la France et à l'Angleterre « le dessein d'assurer l'indépendance du Sleswig et du Holstein sous le gouvernement du duc d'Augustembourg. »

Le télégraphe apporte plusieurs résultats électoraux en Italie. Jusqu'ici présent, nous n'y voyons pas figurer le nom de Mazzini.

Le célèbre conspirateur a été gravement malade, il y a quelque temps, et sa santé se rétablit difficilement.

Par décret impérial inséré au *Moniteur*, le délai, fixé par l'article 5 du décret réglementaire du 2 février 1852, pour les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales, est porté à vingt jours, à compter de la publication des dites listes.

L'article 3 précité du décret réglementaire du 2 février 1852 est rapporté.

J. ROUBOUX.

On lit dans le *Bulletin de Paris* :

« L'ouverture de la session des Chambres prussiennes a eu lieu hier. Le discours du trône a été prononcé par M. de Bismark. Le ton de ce document est pacifique et conciliant envers l'opposition parlementaire. Quant à la question des duchés, le gouvernement la réserve, dit-il, pour une entente ultérieure. »

Voici la proclamation adressée par le général Prim au peuple espagnol :

« Espagnols, le moment terrible est venu où la révolution est l'unique recours de la nation et le premier devoir des honnêtes gens ! Je me suis mis à la tête d'une force considérable de soldats et de paysans armés qui accourent de toutes parts pour combattre sous mes ordres, pour la liberté et pour la patrie. »

« Mon drapeau, c'est le dernier manifeste du Comité central progressiste, et c'est en le tenant ferme à la main que je combattrai avec mon énergie accoutumée contre ce gouvernement qui nous déshonore à l'extérieur et nous ruine à l'intérieur, fait de nous les jouets des nations étrangères, et nous a mis au bord de la banqueroute. »

« Soldats qui avez combattu sous mes ordres, vous savez que je ne vous ai jamais abandonnés ; vous savez aussi que si vous m'aidez dans mon entreprise, je vous conduirai par le chemin de la victoire et vous récompenserai de vos efforts. »

« Citoyens honnêtes, aidez moi à mener à bonne fin une révolution politique qui rende impossible l'effroyable révolution sociale qui vous menace. »

« Espagnols, vive la liberté ! vive le programme du comité central progressiste ! Vivent les Cortes constituantes ! »

« JUAN PRIM. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin 15 janvier.

Le ministre d'Etat, M. d'Answald, est mort ce matin à 6 heures et demie. Hier, dans l'après-midi la Reine était allée lui rendre visite.

Florence, 14 janvier.

Le roi a reçu aujourd'hui, en audience

solennelle, la mission belge chargée de lui notifier l'avènement de Léopold II.

Florence, 14 janvier.

Les journaux assurent que le ministre présentera immédiatement aux Chambres diverses mesures ayant pour but de réaliser une économie d'environ cent millions dans le budget.

Le Sénateur Maximo d'Azeli est mort.

Madrid, 14 janvier, 11 h. 30, soir.

Les insurgés, abandonnant la rive du Tage, se sont dirigés, une autre fois, vers la montagne. Ils ont passé une partie de la nuit du 12 à Campillo. On leur a fait, hier, sept prisonniers.

La capitale et les provinces sont tranquilles. Les journaux libéraux de Madrid ont résolu de suspendre leurs publications jusqu'à la levée de l'état de siège. On assure qu'O'Donnell a donné l'ordre de poursuivre Prim de façon à l'obliger à se réfugier en Portugal, mais sans chercher à le faire prisonnier.

Madrid est redevenu tranquille. Il n'y a pas eu de panique depuis deux jours.

Bayonne, 15 janvier.

Les nouvelles de Madrid sont de 14 à midi.

Le *Diario Espanol* a reçu d'Aldén-Nueva, une de localités traversées par les insurgés, une lettre assurant que Prim a trompé ses soldats en leur faisant croire qu'Espartaco dirigeait le mouvement. Prim serait maintenant dans la Sierra de Guadalupe et il ne lui resterait pas autre chose à faire qu'à abandonner ses troupes et à gagner rapidement le Portugal.

Les rebelles poussent les cris de : Vive Prim ! vive la liberté ! à bas les octrois ! Ils n'ont pas pu traverser les ponts et les gués du Tage gardés par la gendarmerie royale.

Le général Echague et le général Zurvala mandent, le premier de Campillo et le second de la vallée de la Guadiana, que Prim ne pourra pas descendre dans les vallées et qu'il sera obligé de suivre les sommets des montagnes en perdant les chevaux et ses équipages.

3 % dette intérieure 38 40 — différence 35 30.

Marseille, 15 janvier.

L'Aunis, des Messageries Impériales, qui avait été avarié par la tempête à Civita-Vecchia, a été réparé, et c'est ce bateau qui apporte le Courrier de Rome, du 10.

Mgr. Sanguigny, internonce au Brésil, est désigné pour remplacer Mgr. Ledochowski à Bruxelles.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 17 JANVIER 1866.

N° 4.

### LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENFANCE.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 11 janvier.)

Le père de la Pierreuse, garde champêtre aux Roussets, étant venu voir sa fille, lui donna un petit chien provenant d'une forte race de chiens de berger. L'avari-cieuse femme ne se souciait guère de recevoir un tel présent dont elle ne pouvait tirer aucun profit, et qui, au contraire, l'obligerait un sacrifice journalier de quelques morceaux de pain. Mais, si elle faisait peur à son mari, en revanche elle avait encore plus peur de son père, et elle lui promit de garder son chien. Peu à peu l'animal grandit et devint agile et vigoureux. Sous ses pattes musculeuses, dans ses bonds impétueux, la terre résonnait comme un tambour. De là, le nom de Tambour qui lui fut donné, en riant par un garçon du village, et qui lui resta.

On sait que, de toutes les différentes variétés de chiens, c'est le chien de berger qui se rapproche le plus de la race primitive, et qu'il est supérieur aussi à tous

les autres par son instinct. Ceci soit dit en passant pour l'honneur de Tambour. En grandissant, il reconnut bientôt, avec son intelligence naturelle, qu'il était dans une mauvaise maison ; il prit en haine la Pierreuse et s'attacha à Benoit.

Tout petit et tout faible, c'était près de Benoit qu'il allait chercher une consolation et un refuge quand la méchante maîtresse du logis le battait ou le menaçait. Plus tard, les rôles étaient changés ; au lieu d'être soutenu par Benoit, c'était lui qui le soutenait et le défendait vaillamment. Dès que la Pierreuse s'avançait d'un air de colère vers le craintif enfant, Tambour se levait en face d'elle et, par son regard farouche, par son sourd grognement, l'arrêtait tout net. Une fois, elle voulut le braver, il se leva soudain de toute sa hauteur et lui appliquant deux grosses pattes sur la poitrine, et lui montrant une double formidable rangée de dents, il lui causa un tel effroi, qu'elle faillit tomber à la renverse.

Bien des années après, je songeais à cette marâtre de La Doye, en lisant une ancienne ballade danoise, une de ces naïves et touchantes inspirations du génie populaire qu'on chercherait vain dans les œuvres des beaux esprits. Je ne puis résister au désir de la transcrire dans mon journal.

« During s'en va dans une île lointaine et épouse une jolie jeune fille. Ils vécurent ensemble sept ans, et eurent sept enfants. Alors la mort entre dans la contrée et enlève la femme, si belle et si rose. During va dans une île lointaine, épouse une autre jeune fille et la ramène chez lui. Mais celle-ci était dure et méchante. Quand elle entra dans la maison de son mari, les sept petits

enfants pleuraient ; ils pleuraient, ils étaient inquiets. Elle les repoussa du pied, elle ne leur donna ni bière, ni pain, et leur dit :

« Vous aurez faim et vous aurez soif. »

Elle leur retira les coussins bleus et leur dit :

« Vous coucherez sur la paille toute nue. »

Elle éteignit les grands flambeaux et leur dit :

« Vous resterez dans l'obscurité. »

Les enfants pleuraient, le soir, très-tard ; leur mère les entendit sous la terre, sous la terre où elle était couchée.

« Oh ! que ne puis-je, s'écria-t-elle, m'en aller voir mes petits enfants ! »

Els se présenta devant Dieu et lui demanda la permission d'aller voir ses petits enfants. Elle pria tant, que Dieu exauça sa demande. Mais, quand le coq chanta, lui dit-il, tu ne resteras pas plus longtemps.

Alors la pauvre mère se leva sur ses jambes fatiguées et franchit le mur de pierre. Elle traverse le village, et les chiens hurlent en l'entendant passer. Elle arrive à la porte de sa demeure, sa fille aînée était là, debout :

« Que fais-tu là, mon enfant ? dit-elle. Comment vont tes frères et sœurs ? »

« Vous êtes une belle grande dame, mais vous n'êtes pas ma mère chérie. Ma mère avait les joues blanches et roses, et vous êtes pâle comme la mort. — Et comment pourrais-je être blanche et rose ? J'ai reposé dans le cercueil si longtemps ! »

Elle entre dans la chambre. Ses petits enfants étaient là avec des larmes sur les joues. Elle en prend un et le peigne, puis tresse les cheveux d'un autre, et en caresse

un troisième et un quatrième. Le dernier, elle le met sur ses bras et lui ouvre son sein. Puis appelant sa fille aînée :

« Va t'en, dit-elle, prie During de venir ici. »

Quand During parut, elle lui cria avec colère :

« Je t'ai laissé de la bière et du pain, et mes enfants ont faim et soif ; je t'ai laissé des coussins bleus, et mes enfants couchent sur la paille nue ; je t'ai laissé de grands flambeaux, et mes enfants sont dans l'obscurité. S'il faut que je revienne ainsi souvent le soir, il t'en arrivera malheur ! »

Alors la belle-mère s'écria :

« Je veux désormais être bonne pour les enfants. »

Depuis ce jour, dès que le mari et la femme entendaient gronder le chien, ils donnaient de la bière et du pain aux enfants, et dès qu'ils l'entendaient aboyer, ils se snuyaient, de peur de voir apparaître la morte.

La Pierreuse a peur quand elle entend aboyer Tambour. Mais depuis le jour où Benoit a été si charitablement accueilli par ma grand-mère, il reste le moins possible près de sa marâtre, et revient sans cesse dans notre demeure. Tambour l'accompagne. Tambour sait que son jeune maître nous aime. Par cette raison, lui aussi nous a pris en affection, et il nous le prouve de son mieux par ses politesses. Dès qu'il aperçoit ma grand-mère, il s'avance vers elle avec empressement et la salue d'un air câlin en baissant la tête et en agitant sa grosse queue velue, ce qui, de la part d'un chien est, comme chacun sait, un signe non équivoque de joie et de soumission. Pour

Geneviève, même courtoisie. Pour moi, il est d'une douceur et d'une patience inallérables. Je puis m'asseoir sur son dos, lui lier les oreilles, le rouler par terre, sans que jamais il se revolte contre mes brusques caprices, sans qu'il fasse même entendre le moindre grognement. Quelle bonne bête !

« C'est le commerce des chiens, a dit un humoriste, qui m'a dégoûté du commerce des hommes. »

Grâce au ciel, je n'en suis point venu à ce degré de misanthropie, mais je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes à qui l'on pourrait équitablement appliquer cette épithète, composée par Byron pour son fidèle chien de Terre-Neuve.

« Ici reposent les restes d'un être qui avait la beauté sans la vanité, la force sans l'insolence, le courage sans la féroce, toutes les vertus de l'homme, sans ses vices. »

N'y a-t-il pas, dans un autre monde, des Champs Élysées pour ces nobles animaux ? Je ne parle point des coquettes Yucas, soignées par de charmantes comtesses, des jolis King's Charles, des yeux havanais couchés sur un moelleux duvet, promenés en calèche, nourris de biscuits. Dans leur heureux destin, ceux-ci n'ont qu'à se laisser choyer et dorloter. Comme la belle Juane de Verrue, ils font leur paradis en ce monde.

Ci git dans une paix profonde, Cette dame de velours, Qui, pour plus de sûreté, Fit son paradis en ce monde.

Mais les pauvres, l'aves, souffreteux et vriers de la race canine ! Mais le chien